





LES RÈGLES DU JEU DU DÉBAT PUBLIC

. Un débat suivi par la CNDP

Après avoir décidé s'il convient ou non d'instaurer un débat, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille à sa bonne mise en œuvre et au respect des règles du jeu : transparence de l'organisation, équivalence des intervenants, argumentation des propos.

. Qui organise le débat public?

Il est organisé par la Commission nationale du débat public et animé par une commission particulière créée spécialement pour le projet. Cette commission particulière du débat public (CPDP) comprend 3 à 7 membres nommés par la CNDP.

Elle s'assure de la diffusion des documents qui permettront à chacun d'être informé ; elle met en œuvre les différents moyens qui recueilleront l'expression de chacun.

L'animation du débat peut également être confiée au maître d'ouvrage.

. Comment se déroule le débat ?

Avant l'ouverture du débat, le maître d'ouvrage prépare, en liaison avec la CPDP, le dossier de présentation du projet qui sera soumis à la discussion.

Le débat public se déroule sur une période de 4 mois.

. Un débat, et après ?

Dans les 2 mois qui suivent la clôture du débat, la CPDP rédige un compte rendu, que la CNDP diffuse avec le bilan du Président. Puis, dans un délai de 3 mois suivant la publication de ce bilan, le maître d'ouvrage fait connaître sa décision sur l'avenir du projet, dont le public sera informé.

www.debatpublic.fr